



Traité Yebamot

Michna 5 - Chapitre 12

חלצה בשניים, או בשלושה ונמצא אחד מהן קרוב או פסול--חליצתה פסולה; רבי שמעון ורבי יוחנן הסנדלר מכשירין. מעשה שחלצה בינו לבינה ולבית האסורים; בא מעשה לפני רבי עקיבה, והכשיר.

Si elle a fait la 'Halitsa en présence de deux personnes, ou de trois mais dont l'une est un proche parent, ou bien n'est pas valable comme témoin, sa 'Halitsa est sans valeur. Rabbi Chim'on et Rabbi Yo'hanan le cordonnier la déclarent valable. Un jour il est arrivé que la belle-sœur a fait 'Halitsa à son beau-frère en prison, entre eux ; lorsqu'on soumit le cas à Rabbi Akiva, il déclara l'acte valable.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions